

Cent trentième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 14ème jour d'avril 2009 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Manon Côté et Marie-Claude Lavoie.

Autres présences : Madame Claude Boivin, directrice générale;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Madame Lynda Champagne, directrice adjointe au Service des ressources humaines;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 09.04.14
001

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 9 mars 2009 (document SG 09.04.09-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance.
- 04.2.1 De madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une allocation de 408 919 \$, dans le cadre du programme Aide aux devoirs et d'une allocation de 101 176 \$, dans le cadre du programme Écoles en forme et en santé.
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Affectation de certaines directions d'établissements (document séance tenante DG 09.04.14-04.4).

- 04.5 Nomination des personnes déléguées et des substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (document SG 09.04.14-04.5).
- 04.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissements (documents SG 09.04.14-04.6, SG 09.04.14-04.6a, SG 09.04.14-04.6b et SG 09.04.14-04.6c).
- 04.7 Échange de terrain et servitude avec la ville de Richelieu (document SG 09.04.14-04.7).
- 04.8 Protocole d'entente avec la municipalité d'Ange-Gardien (document SG 09.04.14-04.8).
- 04.9 Renouvellement d'adhésion 2009-2010 : Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) (document SG 09.04.14-04.9).
- 05.1 Politique culturelle – adoption (document SRÉJ 09.04.14-05.1).
- 08.1 Démissions (document RH 09.04.14-08.1).
- 08.2 Congés sans traitement (document RH 09.04.14-08.2).
- 08.3 Retraites progressives (document RH 09.04.14-08.3).
- 08.4 Engagements (document RH 09.04.14-08.4).
- 08.5 Comblement de poste laissé vacant au Service des technologies de l'information (document RH 09.04.14-08.5).
- 08.6 Calendrier des jours chômés et payés pour l'année 2009-2010 (document RH 09.04.14-08.6).
- 08.7 Période de fermeture des établissements pour la période des vacances annuelles (document RH 09.04.14-08.7).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 25 février 2009 pour un montant de 4 156 885,26 \$, vérifiée par madame Sylvie Rousselle (document RF 2009-04.14 09.1).
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 11 mars 2009 pour un montant de 3 115 723,81 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2009-04.14 09.2).
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 25 mars 2009 pour un montant de 9 088 071,40 \$, vérifiée par madame Lynda Tessier (document RF 2009-04.14 09.3).
- 09.4 Vente d'immeubles pour taxes (document RF 2009-04-14-09.4).
- 09.5 Vente pour taxes MRC Rouville le 11 juin 2009 (document RF 2009-04-14-09.5).
- 10.1 Politique du droit au transport scolaire RMP-02 – adoption (document RM 09.04.14-10.1).
- 10.2 Adjudication de contrats
 - 10.2.1 Réfection des toilettes - Polyvalente Marcel-Landry (document RM 09.04.14-10.2.1).
 - 10.2.2 Réfection des toilettes - École Joseph-Amédée-Bélanger (document RM 09.04.14-10.2.2).
 - 10.2.3 Réfection des toilettes - École Saint-Jacques (document RM 09.04.14-10.2.3).
 - 10.2.4 Réfection des toilettes - École Saint-Joseph (Lacolle) (document RM 09.04.14-10.2.4).
 - 10.2.5 Réfection des toilettes - École Dr-Alexis-Bouthillier (document RM 09.04.14-10.2.5).
 - 10.2.6 Remise au point des systèmes mécaniques et régulation - Centre administratif (document RM 09.04.14-10.2.6).
 - 10.2.7 Fenestration et maçonnerie (Phase 2) – École Crevier (document RM 09.04.14-10.2.7).
 - 10.2.8 Fenestration (Phase 1) - École Napoléon-Bourassa (document RM 09.04.14-10.2.8).
 - 10.2.9 Fenestration (Phase 2) - École Hamel (document RM 09.04.14-10.2.9).
 - 10.2.10 Fenestration (Phase 2) - École Marguerite-Bourgeois (document RM 09.04.14-10.2.10).
 - 10.2.11 Remplacement des portes extérieures - École Joseph-Amédée-Bélanger (document RM 09.04.14-10.2.11).
 - 10.2.12 Remplacement des portes extérieures - École Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) (document RM 09.04.14-10.2.12).
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.

14 - Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mesdames Martine Béliveau, intervenante à l'organisme Justice alternative du Haut-Richelieu et Nancy Baril, psycho-éducatrice à l'école Félix-Gabriel-Marchand, présentent et commentent le programme PASSERELLES, ayant pour objet la gestion des conflits en milieu scolaire. Ce programme a notamment pour objectifs de responsabiliser les élèves par le biais de la médiation et de poser des gestes de prévention. Les écoles du Petit Clocher, Sainte-Anne et des Prés-Verts bénéficient également de ce programme.

Monsieur Manuel Martin, habitant sur l'Île Sainte-Thérèse et dont l'enfant a été transféré pour la présente année scolaire à l'école Marie-Derome, sensibilise les membres du Conseil des commissaires aux dispositions de la Politique d'admission et d'inscription des élèves présentement en vigueur à notre commission scolaire. La politique prévoit qu'un élève transféré doit fréquenter l'école de son bassin géographique pour l'année suivante s'il y a des places disponibles et ce, sans que les parents puissent choisir que leur enfant continue de fréquenter l'école dans laquelle il a été transféré, à moins qu'il y ait des places disponibles, ce qui devient alors un choix d'école.

Faisant notamment suite à la visite de mesdames Andrée Bouchard et Claude Boivin lors de la dernière rencontre du Comité de parents, madame Johanne Corbin, présidente, émet certains commentaires et certains questionnements à l'égard de la possibilité de facturer aux parents des frais de surveillance pour l'heure du dîner, de l'inversion possible des horaires du primaire et du secondaire, des suivis attendus suite aux modifications apportées au modèle de services, des modifications apportées à la Politique du droit au transport scolaire en lien avec les places disponibles et quant au calendrier scolaire 2009-2010 adopté lors du dernier Conseil des commissaires.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 9 MARS 2009 (document SG 09.04.14-04.1)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires tenue le 9 mars 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 09.04.14
002

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du 9 mars 2009 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Claude Boivin, directrice générale, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 mars 2009.

04.2 CORRESPONDANCE

04.2.1 De madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une allocation de 408 919 \$, dans le cadre du programme Aide aux devoirs et d'une allocation de 101 176 \$, dans le cadre du programme Écoles en forme et en santé.

4.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance du 9 mars 2009.

04.4 AFFECTATION DE CERTAINES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS (document séance tenante : DG 09.04.14-04.4)

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

HR 09.04.14
003

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que monsieur Alain Camaraire, directeur à l'école Marguerite-Bourgeoys, soit affecté au poste de directeur à l'école Mgr-Euclide-Théberge et ce, à compter d'une date à déterminer par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

HR 09.04.14
004

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que madame Jocelyne Tremblay, directrice à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, soit affectée au poste de directrice à l'école Dr-Alexis-Bouthillier et ce, à compter d'une date à déterminer par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

HR 09.04.14
005

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que monsieur Charles Dalpé, directeur adjoint à l'école Félix-Gabriel-Marchand, soit affecté au poste de directeur à l'école Marguerite-Bourgeoys et ce, à compter d'une date à déterminer par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

HR 09.04.14
006

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que madame Michèle Martin, directrice adjointe à l'école Mgr-Euclide-Théberge, soit affectée au poste de directrice à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et ce, à compter d'une date à déterminer par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

04.5 NOMINATION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (document SG 09.04.14-04.5)

Considérant que l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec est constituée de délégués de commissions scolaires;

Considérant que le nombre de délégués par commission scolaire est déterminé selon le nombre d'élèves fréquentant la commission scolaire;

Considérant qu'en fonction du nombre de ses élèves, la Commission scolaire des Hautes-Rivières peut désigner six délégués;

Considérant que le membre du conseil général est inclus dans la délégation de la Commission scolaire, en l'occurrence madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant qu'en conséquence, le Conseil des commissaires doit désigner cinq autres délégués;

Monsieur François Blais propose madame Lise Soutière.
Monsieur Eryck St-Laurent propose monsieur François Blais.
Madame Nadine Arseneault propose monsieur Eryck St-Laurent.
Madame Lynda Tessier propose monsieur Pierre Boudreau.
Monsieur Claude Monty propose monsieur Michel Aerts.
Madame Annik Tomlinson propose monsieur Stéphane Surprenant.
Monsieur Réjean Bessette propose madame Annik Tomlinson.
Monsieur Luc Mercier propose madame Monique Brière.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Mario Champagne demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Madame Monique Brière refuse la proposition.
Madame Annik Tomlinson refuse la proposition.
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition.
Monsieur Michel Aerts accepte la proposition.
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.
Monsieur Eryck St-Laurent accepte la proposition.
Monsieur François Blais accepte la proposition.
Madame Lise Soutière accepte la proposition.

Considérant qu'il y a plus de cinq candidats qui ont acceptés les propositions faites à leur égard.

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

De procéder à la tenue d'un vote secret afin de déterminer les commissaires qui agiront titre de délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec et que messieurs Fernand Croisetière et Marcel Landry soient nommés pour agir à titre de scrutateurs.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Lise Soutière ainsi que messieurs François Blais, Eryck St-Laurent, Pierre Boudreau et Stéphane Surprenant ont obtenu la majorité des votes.

Considérant que le Conseil des commissaires doit également désigner des substituts aux délégués ci-haut mentionnés;

Considérant que mesdames Annik Tomlinson et Monique Brière ainsi que monsieur Michel Aerts acceptent d'agir à titre de substituts;

HR 09.04.14
008

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que mesdames Andrée Bouchard et Lise Soutière ainsi que messieurs François Blais, Eryck St-Laurent, Pierre Boudreau et Stéphane Surprenant, agissent à titre de délégués officiels de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Montréal, les 29 et 30 mai 2009.

Que mesdames Annik Tomlinson et Monique Brière ainsi que monsieur Michel Aerts, agissent à titre de substituts d'un délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Montréal, les 29 et 30 mai 2009.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la tenue du vote secret;

HR 09.04.14
009

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

De procéder à la destruction des bulletins de vote.

Adopté à l'unanimité.

04.6 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES, LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES ET LES ACTES D'ÉTABLISSEMENTS
(documents SG 09.04.14-04.6, SG 09.04.14-04.6a, SG 09.04.14-04.6b et SG 09.04.14-04.6c)

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, à chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant les consultations menées auprès des municipalités se situant entièrement ou partiellement sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, eu égard au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant que par la suite et compte tenu de ce plan, la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, eu égard à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2009-2010 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations menées auprès du conseil d'établissement de l'école Joseph-Amédée-Bélanger eu égard à la modification de leur acte d'établissement, étant donné l'intention de la Commission scolaire de se réserver certains locaux pour la relocalisation de son centre d'archives;

Considérant les consultations menées auprès des conseils d'établissements des écoles Chabanel et Laflamme eu égard à la modification de l'acte d'établissement de l'école Chabanel, dorénavant connu comme étant l'école du Pélican et ce, étant donné l'intention de la Commission scolaire de se réserver certains locaux pour la relocalisation de son laboratoire informatique et de sa salle de réunion se trouvant présentement dans l'Édifice Honoré-Mercier;

Considérant les démarches réalisées par les conseils d'établissement des écoles Chabanel et Laflamme eu égard au nouveau nom à attribuer à l'école intégrée provenant de la fusion de ces deux établissements;

Considérant les démarches réalisées par les conseils d'établissement des écoles Henryville et Saint-Joseph (Saint-Sébastien) eu égard au nouveau nom à attribuer à l'école intégrée provenant de la fusion de ces deux établissements;

HR 09.04.14
010

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

QUE soient adoptés :

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2009-2012, et ce, tel qu'il apparaît au document SG 09.04.14-04.6a;
- ✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2009-2010 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 09.04.14-04.6b;
- ✓ Les actes d'établissements des écoles et des centres pour l'année 2009-2010 et ce, tel que décrit au document SG 09.04.14-04.6c.

Adopté à l'unanimité.

04.7 ÉCHANGE DE TERRAIN ET SERVITUDE AVEC LA VILLE DE RICHELIEU **(document SG 09.04.14-04.7)**

Considérant la résolution adoptée par le Conseil des commissaires, le 3 juillet 2007 (HR 07.07.03-051), à l'effet d'autoriser la Ville de Richelieu à procéder, à leurs frais, aux travaux relatifs à l'égout pluvial dans la marge latérale de l'école de Richelieu (édifice Curé-Martel) et de remettre à la fin des travaux, le terrain dans son état initial;

Considérant que suite à la confection des plans par l'arpenteur-géomètre, la Commission scolaire devait consentir une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville de Richelieu,

permettant à cette dernière de placer l'égout pluvial sur le terrain de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et ce, selon la description technique fournie par l'arpenteur-géomètre;

Considérant que lors de la confection des plans par l'arpenteur géomètre en mars 2008, il fut alors constaté qu'une partie du gymnase de l'école de Richelieu, édifice Curé-Martel, était construit sur une partie du terrain de la Ville de Richelieu;

Considérant que les représentants de la Ville de Richelieu et de la Commission scolaire des Hautes-Rivières ont alors profité de l'occasion pour entamer des démarches afin de régulariser certaines situations entre la Ville et la Commission scolaire;

Considérant qu'afin de régulariser l'empiètement du gymnase de l'école de Richelieu, édifice Curé Martel, la Ville de Richelieu acceptait de céder à la Commission scolaire des Hautes-Rivières ladite partie de terrain;

Considérant qu'en contrepartie, les représentants des parties respectives suggéraient que la Commission scolaire des Hautes-Rivières cède à la Ville de Richelieu la partie de terrain où passe l'égout pluvial, d'autant plus que cette partie de terrain, propriété de la Commission scolaire, constitue un passage piétonnier mitoyen se situant entre les terrains des loisirs de la Ville et ceux de l'école;

Considérant que la servitude requise en juillet 2007 ne serait plus nécessaire puisque l'égout pluvial se trouverait entièrement sur le terrain de la Ville de Richelieu;

Considérant que lors des discussions tenues entre les représentants des parties respectives, il fut question du réseau d'aqueduc et du réseau d'égout se trouvant sur les terrains de la Commission scolaire desservant le bâtiment de la Ville situé sur le lot numéro 1 813 489;

Considérant qu'afin de régulariser cette situation, il fut suggéré que la Commission scolaire consente une servitude de réseau d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville de Richelieu, d'autant plus que l'école de Richelieu bénéficie de ce réseau;

HR 09.04.14
011

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

D'autoriser madame Andrée Bouchard, présidente et madame Claude Boivin, directrice générale, à signer un acte d'échange entre la Ville de Richelieu et la Commission scolaire des Hautes-Rivières, faisant en sorte que la Ville de Richelieu cède à la Commission scolaire la partie de terrain sur laquelle le gymnase de l'école de Richelieu, édifice Curé-Martel, est érigé;

Que par la même occasion, la Commission scolaire cède à la Ville de Richelieu, la partie de terrain où se trouve son égout pluvial, d'autant plus que cette partie de terrain, propriété de la Commission scolaire, constitue un passage piétonnier mitoyen se situant entre les terrains des loisirs de la Ville et ceux de l'école;

D'autoriser madame Andrée Bouchard, présidente et madame Claude Boivin, directrice générale, à signer un acte de servitude en faveur de la Ville de Richelieu, pour son réseau d'aqueduc et d'égout se trouvant sur les terrains de la Commission scolaire desservant le bâtiment de la Ville situé sur le lot numéro 1 813 489;

Que la résolution HR 07.07.03-051 soit annulée afin de ne pas porter à confusion.

Adopté à l'unanimité.

04.8 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN
(document SG 09.04.14-04.8)

Considérant la demande adressée par les représentants de la municipalité d'Ange-Gardien à l'effet de procéder, aux frais de la municipalité, à des aménagements dans la cour de l'école Jean-XXIII, en y ajoutant notamment deux terrains de soccer, un terrain de tennis et une patinoire extérieure supplémentaire;

Considérant que ces nouvelles infrastructures bénéficieront tant aux élèves de l'école Jean-XXIII qu'à la population de la municipalité d'Ange-Gardien, avec une priorité d'utilisation pour les élèves de l'école;

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire Provençal et la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Ange-Gardien, le 10 juillet 1996, quant à l'utilisation du terrain de l'école et des infrastructures aménagés par la municipalité sur ces terrains;

Considérant que les parties souhaitent conclure un nouveau protocole d'entente afin de déterminer les différentes modalités qui régiront l'utilisation des infrastructures de l'école Jean-XXIII, leur aménagement et leur entretien;

HR 09.04.14
012

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

De mandater madame Claude Boivin, directrice générale, à négocier et à signer un nouveau protocole d'entente, selon les termes et les modalités qu'elle jugera convenables, entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la municipalité d'Ange-Gardien quant à l'aménagement, l'utilisation et l'entretien des infrastructures érigés par la municipalité sur les terrains de l'école Jean XXIII ainsi que de l'utilisation et de l'entretien des terrains et de certains locaux de l'école, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité.

04.9 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2009-2010 : ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF) (document SG 09.04.14-04.9)

HR 09.04.14
013

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De renouveler l'adhésion à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2009-2010, à titre de membre collectif;

De déléguer madame Andrée Bouchard, présidente et madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice au Service des ressources éducatives aux jeunes, à titre de représentantes de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

05.1 POLITIQUE CULTURELLE – ADOPTION (document SRÉJ 09.04.14-05.1)

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières entend enrichir la formation qu'elle dispense à ses élèves jeunes et adultes, en intégrant la dimension culturelle à sa mission éducative;

Considérant que la Commission scolaire entend promouvoir une vie culturelle de qualité dans ses établissements;

HR 09.04.14
014

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter la politique culturelle telle que déposée et présentée par madame Marie-Thérèse Delfosse et identifiée sous la cote SREJ 09.04.14-05.1.

Adopté à l'unanimité.

08.1 DÉMISSIONS (document RH 09.04.14-08.1)

HR 09.04.14
015

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Jean-Guy Choinière, directeur à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, soit acceptée à compter du 30 mars 2009.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
016

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Michel Grisé, directeur à l'école Mgr-Euclide-Théberge, soit acceptée à compter du 21 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

08.2 CONGÉ SANS TRAITEMENT (document RH 09.04.14-08.2)

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

HR 09.04.14
017

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 11 août 2009 au 10 août 2010 inclusivement, soit accordé à madame Francine Lauzier, secrétaire d'école à l'école Pointe-Olivier.

Adopté à l'unanimité.

08.3 RETRAITES PROGRESSIVES (document RH 09.04.14-08.3)

HR 09.04.14
018

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Qu'une retraite progressive soit accordée à monsieur Réjean Deneault, concierge de nuit (moins de 9 275 m²) à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, selon les modalités définies ci-après :

- plan de cinq ans débutant le 4 mai 2009;
- pourcentage du traitement : 80 %.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
019

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'une retraite progressive soit accordée à monsieur Fernand Leduc, concierge de nuit (plus de 9 275 m²) à l'école Mgr-Euclide-Théberge, selon les modalités définies ci-après :

- plan de cinq ans débutant le 17 août 2009;
- pourcentage du traitement : 80 %.

Adopté à l'unanimité.

08.4 ENGAGEMENTS (document RH 09.04.14-08.4)

**HR 09.04.14
020**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur François Bernier soit engagé pour un poste régulier à temps plein de 33,75 heures par semaine d'ouvrier d'entretien, classe II à l'école Saint-Vincent et ce, à compter du 30 mars 2009.

Adopté à l'unanimité.

**HR 09.04.14
021**

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Claude Hamel soit engagé pour un poste régulier à temps partiel de 19,38 heures par semaine d'ouvrier d'entretien, classe II, à l'école Pointe-Olivier et ce, à compter du 30 mars 2009.

Adopté à l'unanimité.

08.5 COMPLEMENT DE POSTE LAISSÉ VACANT AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (document RH 09.04.14-08.5)

Considérant qu'un poste de technicien en informatique, classe principale, au Service des technologies de l'information est devenu vacant suite à la promotion obtenue par la titulaire du poste,

**HR 09.04.14
022**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'abolir le poste vacant de technicien en informatique, classe principale et de procéder à la création d'un poste d'opérateur en informatique, classe I.

Adopté à l'unanimité.

08.6 CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE 2009-2010 (document RH 09.04.14-08.6)

**HR 09.04.14
023**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que, suite à une consultation menée auprès des syndicats et des associations de cadres, la liste des jours chômés et payés pour l'année 2009-2010 soit acceptée telle que présentée :

JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE 2009-2010		
Personnels visés : Gestionnaires, personnel de soutien, personnel professionnel.		
Jour	Date	
Vendredi	3 juillet 2009	Fête du Canada
Lundi	7 septembre 2009	Fête du travail
Lundi	12 octobre 2009	Fête de l'Action de grâces
Mercredi	23 décembre 2009	Jour additionnel
Jeudi	24 décembre 2009	Pour tenir compte de la veille de Noël
Vendredi	25 décembre 2009	Pour tenir compte de Noël
Lundi	28 décembre 2009	Pour tenir compte du lendemain de Noël
Mardi	29 décembre 2009	Jour additionnel
Mercredi	30 décembre 2009	Jour additionnel
Jeudi	31 décembre 2009	Pour tenir compte de la veille du Jour de l'An
Vendredi	1 ^{er} janvier 2010	Pour tenir compte du Jour de l'An
Lundi	4 janvier 2010	Pour tenir compte du lendemain du Jour de l'An
Mardi	5 janvier 2010	Jour additionnel
Vendredi	2 avril 2010	Vendredi saint
Lundi	5 avril 2010	Lundi de Pâques
Lundi	24 mai 2010	Journée nationale des Patriotes
Jeudi	24 juin 2010	Fête nationale des Québécois
Dix-sept (17) jours sont ainsi déterminés : le 18 ^e jour est mobile et doit être pris, après entente avec le supérieur immédiat, au plus tard le 30 juin 2010.		

Monsieur François Blais demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Ont voté contre :

Madame et monsieur les commissaires: Nadine Arseneault et François Blais.

Se sont abstenus :

Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Jacques Darche, Sylvie Rousselle et Lise Soutière.

Pour : 15 Contre : 2 Abstention : 4

Adopté à la majorité.

08.7 PÉRIODE DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DES VACANCES ANNUELLES (document RH 09.04.14-08.7)

HR 09.04.14
024

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières décrète la cessation partielle de ses activités du 20 au 31 juillet 2009 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 25 FÉVRIER 2009 (document RF 2009-04-14 09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 25 février 2009 pour un montant de 4 156 885,26 \$, vérifiée par madame Sylvie Rousselle (document RF 2009-04-14 09.1).

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 11 MARS 2009 (document RF 2009-04-14 09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 11 mars 2009 pour un montant de 3 115 723,81 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2009-04-14 09.2).

09.3 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 25 MARS 2009 (document RF 2009-04-14 09.3)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 25 mars 2009 pour un montant de 9 088 071,40 \$, vérifiée par madame Lynda Tessier (document RF 2009-04-14 09.3).

09.4 VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES (document RF 2009-04-14-09.4)

HR 09.04.14
025

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la présidente de la Commission scolaire ou son représentant conformément à l'article 342 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit autorisé à enchérir et acquérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, des immeubles lors de ventes d'immeubles pour taxes non payées.

Adopté à l'unanimité.

09.5 VENTE POUR TAXES MRC ROUVILLE LE 11 JUIN 2009 (document RF 2009-04-14-09.5)

HR 09.04.14
026

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que soit transmis, conformément à l'article 341 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour les propriétés devant faire l'objet de vente d'immeubles pour taxes par la Municipalité régionale de comté de Rouville le 11 juin 2009, un état indiquant le montant des taxes scolaires dues et affectant chacun de ces immeubles, afin que ladite Municipalité tienne compte de nos réclamations lors de la préparation de sa liste.

Adopté à l'unanimité.

10.1 POLITIQUE DU DROIT AU TRANSPORT SCOLAIRE RMP-02 – ADOPTION
(document RM 09.04.14-10.1)

HR 09.04.14
027

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'adopter la politique du droit au transport scolaire RMP-02 telle que déposée et présentée par monsieur Marcel Landry et identifiée sous la cote RM 09.04.14-10.1.1.

Monsieur Pierre Boudreau demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Sylvie Rousselle et Annik Tomlinson.

Ont voté contre :

Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Réjean Bessette, Pierre Boudreau, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant et Lynda Tessier.

S'est abstenu :

Monsieur le commissaire : Jacques Darche

Pour : 11 Contre : 9 Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Monsieur Pierre Boudreau enregistre sa dissidence.

10.2 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.2.1 RÉFECTION DES TOILETTES - POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document RM 09.04.14-10.2.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.04.14
028

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour la réfection des toilettes à la Polyvalente Marcel-Landry au montant de 150 700,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.2 RÉFECTION DES TOILETTES - ÉCOLE JOSEPH-AMÉDÉE-BÉLANGER
(document RM 09.04.14-10.2.2)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.04.14
029

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., le contrat pour la réfection des toilettes à l'école Joseph-Amédée-Bélanger au montant de 85 537,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.3 RÉFECTION DES TOILETTES - ÉCOLE SAINT-JACQUES (document RM 09.04.14-10.2.3)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.04.14
030

Il est proposé par madame Ermina Merlo :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., le contrat pour la réfection des toilettes à l'école Saint-Jacques au montant de 109 422,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.4 RÉFECTION DES TOILETTES - ÉCOLE SAINT-JOSEPH (LACOLLE) (document RM 09.04.14-10.2.4)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.04.14
031

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., le contrat pour la réfection des toilettes (secteur gymnase) à l'école Saint-Joseph de Lacolle au montant de 37 700,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.5 RÉFECTION DES TOILETTES - ÉCOLE DR-ALEXIS-BOUTHILLIER (document RM 09.04.14-10.2.5)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.04.14
032

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Xamilix Construction Inc., le contrat pour la réfection des toilettes à l'école Dr-Alexis-Bouthillier au montant de 84 860,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.6 REMISE AU POINT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET RÉGULATION - CENTRE ADMINISTRATIF (document RM 09.04.14-10.2.6)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.04.14
033**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Ameresco Québec, le contrat pour la remise au point des systèmes mécaniques et régulation au Centre administratif de la Commission scolaire au montant de 131 955,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.7 FENESTRATION ET MAÇONNERIE (PHASE 2) - ÉCOLE CREVIER (document RM 09.04.14-10.2.7)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.04.14
034**

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Solam Entrepreneur Général, le contrat pour fenestration et maçonnerie (Phase 2) à l'école Crevier au montant de 364 222,52 \$ (taxes en sus). Ce montant inclut les deux montants soumissionnés en prix séparés prévus au document de soumission pour l'exécution des façades des blocs C (est) et C (nord).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.8 FENESTRATION (PHASE 1) - ÉCOLE NAPOLÉON-BOURASSA (document RM 09.04.14-10.2.8)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.04.14
035**

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc. le contrat pour fenestration (Phase 1) à l'école Napoléon-Bourassa au montant de 110 890,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.9 FENESTRATION (PHASE 2) - ÉCOLE HAMEL (document RM 09.04.14-10.2.9)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.04.14
036**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Menuiserie Dufresne Inc., le contrat pour la fenestration de l'école Hamel au montant de 104 790,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.10 FENESTRATION (PHASE 2) - ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS (document RM 09.04.14-10.2.10)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.04.14
037**

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Placements P.M. 2000 Inc., le contrat pour fenestration (Phase 2) à l'école Marguerite-Bourgeois au montant de 256 964,21 \$ (taxes en sus). Ce montant inclut les deux montants soumissionnés, en prix séparés, prévus au document de soumission pour l'exécution des façades des blocs A (ouest) et D (est).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.11 REPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES - ÉCOLE JOSEPH-AMÉDÉE-BÉLANGER (document RM 09.04.14-10.2.11)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.04.14
038**

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour le remplacement des portes extérieures à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, au montant de 24 204,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.2.12 REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES - ÉCOLE SACRÉ-CŒUR (SECTEUR SAINT-LUC) (document RM 09.04.14-10.2.12)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.04.14
039

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., le contrat pour le remplacement des portes extérieures à l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) au montant de 15 400,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

11. COMMISSAIRES PARENTS

Madame Marie-Claude Lavoie mentionne que mesdames Andrée Bouchard et Claude Boivin étaient présentes lors de la dernière rencontre du Comité de parents afin de transmettre de l'information sur la situation financière de la Commission scolaire en lien avec la gestion de la décroissance et tout particulièrement quant à la possibilité que la Commission scolaire facture aux parents des frais de surveillance pour l'heure du dîner.

À cet égard, madame Lavoie réitère au Conseil des commissaires les attentes des membres du Comité de parents quant à la qualité des services offerts.

Elle rappelle la conférence offerte par le Comité de parents, laquelle se tiendra le 29 avril prochain à 19 h à l'auditorium de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot. Cette conférence, de monsieur Stéphane Paradis, aura pour thème « Inspirer l'enfant : être ou ne pas être la différence ? ».

12. REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 09.04.14
040

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Denis Marcoux, enseignant en musique à l'école Dr-Alexis-Bouthillier ainsi qu'aux élèves concernés qui ont remporté la première place, soit la mention Or, lors du Music Fest tenu à Montréal, le 18 mars dernier ainsi qu'une mention Or, lors du Jazz Fest des jeunes, tenu à Saint-Hubert, le 28 mars 2009.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
041

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées aux représentants de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC). Cette société a remporté le Prix Partenariat XM RIDEAU 2009 pour la réalisation de la Rencontre Scol'Arts 2008. Ce prix vise à récompenser une collaboration fructueuse entre deux ou plusieurs organismes, dont au moins un est au service de la diffusion de spectacles.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
042

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que des félicitations soient adressées à Alexis Côté, Myriam Kirouac-Nascimento, Laurence Larouche, Cassiopée Nantel et Brandon Ross, élève de l'école Saint-Eugène, lesquels se sont classés au deuxième rang dans le cadre des Génies Optimistes, tenus le 5 avril dernier à l'école secondaire du Grand-Coteau de Sainte-Julie.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
043

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient transmis à madame France Dubé, enseignante à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, qui dans le cadre de la semaine du français, a organisé un forum portant sur l'importance de la langue française, destiné aux élèves de 5^{ième} secondaire.

Que des remerciements soient également transmis aux enseignantes et aux enseignants de français qui se sont impliqués dans une variété d'activités visant à souligner l'importance de la maîtrise de la langue en lien avec la persévérance scolaire.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
044

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de madame Madeleine Bergeron, enseignante de 6^{ième} année à l'école Micheline-Brodeur, lesquels ont remporté le Prix du jury du concours d'art du Musée du Haut-Richelieu, édition 2009. Le thème de ce concours était « Les 4 éléments ».

Que des remerciements soient transmis à madame Bergeron qui a accompagné et motivé ses élèves à participer à ce concours et ainsi leur offrir l'opportunité d'exposer leurs œuvres dans un musée.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
045

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de madame Marianne Bombardier, enseignante de 3^{ième} année à l'école Saint-Vincent, lesquels ont remporté le Prix Coup de cœur du concours d'art du Musée du Haut-Richelieu, édition 2009. Le thème de ce concours était « Les 4 éléments ».

Que des remerciements soient transmis à madame Bombardier qui a accompagné et motivé ses élèves à participer à ce concours et ainsi leur offrir l'opportunité d'exposer leurs œuvres dans un musée.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
046

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de 2^{ème} secondaire de madame Brigitte Charette, enseignante à l'école Marguerite-Bourgeoys, lesquels ont remporté le Prix du jury du concours d'art du Musée du Haut-Richelieu, édition 2009. Le thème de ce concours était « Les 4 éléments ».

Que des félicitations soient adressées aux élèves de 1^e secondaire de madame Brigitte Charette, enseignante à l'école Marguerite-Bourgeoys, lesquels ont remporté le Prix Coup de cœur du concours d'art du Musée du Haut-Richelieu, édition 2009.

Que des remerciements soient également transmis à madame Charette qui a accompagné et motivé ses élèves à participer à ce concours et ainsi leur offrir l'opportunité d'exposer leurs œuvres dans un musée.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
047

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient transmis à monsieur Jean Rioux, enseignant en français à l'école Beaulieu, pour sa grande implication dans la diffusion de l'information et son soutien apporté à la réalisation de la dictée Richelieu. De plus, monsieur Rioux a agi à titre de maître de cérémonie lors de cet événement, tenu le 18 mars 2009 à l'Hôtel Vallée-des-Forts.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
048

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Sopheap Keo, élève au Centre La Relance – L'Autre école, qui a vu son texte éditer dans le recueil « Ma plus belle histoire ». Nous l'encourageons à poursuivre son travail pour son bénéfice personnel et celui des autres.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
049

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de madame Mélanie Hachez, enseignante au premier cycle du primaire à l'école Jeanne-Mance, lesquels ont remporté le 1^{er} prix, volet 1^{er} cycle, pour le projet « Les petits cuistots » et ce, dans le cadre du 11^e concours québécois en entrepreneuriat, tenu le 9 avril dernier à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Que des remerciements soient transmis à madame Hachez qui a accompagnée et motivée ses élèves à participer à ce concours et ainsi leur offrir l'opportunité de développer leur esprit entrepreneurial.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
050

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de mesdames Brigitte Fortin et Nancy Samson, enseignantes au deuxième cycle du primaire à l'école Henryville, lesquels ont remporté le 1^{er} prix, volet 2^{ième} cycle, pour le projet « Un esprit sain dans un corps sain » et ce, dans le cadre du 11^e concours québécois en entrepreneuriat, tenu le 9 avril dernier à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Que des remerciements soient transmis à mesdames Fortin et Samson qui ont accompagnées et motivées leurs élèves à participer à ce concours et ainsi leur offrir l'opportunité de développer leur esprit entrepreneurial.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
051

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de monsieur Antoine Leblanc, enseignant au troisième cycle du primaire à l'école Sainte-Anne, lesquels ont remporté le 1^{er} prix, volet 3^{ième} cycle, pour le projet « Héros croire = superpouvoirs » et ce, dans le cadre du 11^e concours québécois en entrepreneuriat, tenu le 9 avril dernier à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Que des remerciements soient transmis à monsieur Leblanc qui a accompagné et motivé ses élèves à participer à ce concours et ainsi leur offrir l'opportunité de développer leur esprit entrepreneurial.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
052

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de monsieur Pascal Boyer, enseignant au premier cycle du secondaire à l'école Marguerite-Bourgeois, lesquels ont remporté le 1^{er} prix, volet 1^{er} cycle, pour le projet « Des idées à partager » et ce, dans le cadre du 11^e concours québécois en entrepreneuriat, tenu le 9 avril dernier à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Que des remerciements soient transmis à monsieur Boyer qui a accompagné et motivé ses élèves à participer à ce concours et ainsi leur offrir l'opportunité de développer leur esprit entrepreneurial.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
053

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de monsieur Dany Brochu, enseignant au deuxième cycle du secondaire à l'école Marguerite-Bourgeois, lesquels ont remporté le 1^{er} prix, volet 2^{ième} cycle, pour le projet « Des activités à notre image » et ce, dans le cadre du 11^e concours québécois en entrepreneuriat, tenu le 9 avril dernier à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Que des remerciements soient transmis à monsieur Brochu qui a accompagné et motivé ses élèves à participer à ce concours et ainsi leur offrir l'opportunité de développer leur esprit entrepreneurial.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
054

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de madame Ginette Routhier, enseignante à l'éducation aux adultes au Centre La Relance, lesquels ont remporté le 1^{er} prix, volet formation professionnelle et éducation des adultes, pour le projet « Art-Traction s'éveille pour S.E.M. » et ce, dans le cadre du 11^e concours québécois en entrepreneuriat, tenu le 9 avril dernier à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Que des remerciements soient transmis à madame Routhier qui a accompagnée et motivée ses élèves à participer à ce concours et ainsi leur offrir l'opportunité de développer leur esprit entrepreneurial. Merci aussi au personnel du Centre La Relance qui a travaillé à l'organisation de cette activité.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
055

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Julie Bibeau, élève à l'École professionnelle de métiers qui s'est méritée un prix dans la catégorie « Dessin industriel », lors du concours *Chapeau les filles !* Ce prix, attribué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, vise à reconnaître la persévérance des femmes qui ont opté pour une formation professionnelle ou technique menant à une occupation traditionnellement masculine.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
056

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Diane Boisvert, élève à l'École professionnelle de métiers qui s'est méritée un prix dans la catégorie « Soudage-montage », lors du concours *Chapeau les filles !* Ce prix, attribué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, vise à reconnaître la persévérance des femmes qui ont opté pour une formation professionnelle ou technique menant à une occupation traditionnellement masculine. De plus, madame Boisvert est en nomination pour un prix au niveau national. Nous lui souhaitons le meilleur des succès.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
057

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Johanne Tardif, élève à l'École professionnelle de métiers qui s'est méritée un prix dans la catégorie « Arpentage - topographie », lors du concours *Chapeau les filles !* Ce prix, attribué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, vise à reconnaître la persévérance des femmes qui ont opté pour une formation professionnelle ou technique menant à une occupation traditionnellement masculine. De plus, madame Tardif est en nomination pour un prix dans trois volets nationaux. Nous lui souhaitons le meilleur des succès.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
058

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux membres de l'équipe benjamine de basketball, classe A, de l'école Félix-Gabriel-Marchand, qui ont remportés une médaille d'argent lors d'une compétition provinciale tenue le 28 mars dernier à la Polyvalente Antoine-Brossard.

Que des remerciements soient également transmis à madame Patricia Benoit, entraîneur de l'équipe pour son engagement et son dévouement auprès des élèves.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.04.14
059

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux membres du comité organisateur de l'Expo sciences humaines – 40^{ième} anniversaire, de l'école Beaulieu qui se sont mobilisés afin de faire de cet événement, un grand succès.

Cette activité constitue une expérience formatrice pour les élèves, une occasion de rassembler les parents ainsi qu'un happening pour la grande communauté éducative de l'école Beaulieu et de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est apporté.

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 09.04.14
060

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL